



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction des institutions, de l'agriculture et
des forêts DIAF
Madame Marie Garnier
Conseillère d'Etat et Directrice
Ruelle de Notre-Dame 2
1700 Fribourg
Courriel

**Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD**
**Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB**

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

—
Réf: LS/coc 2018-PrD-18 et 2018-Trans-2
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

Fribourg, le 8 février 2018

Avant-projet de règlement sur le droit de cité fribourgeois

Madame la Conseillère d'Etat, Directrice,

Nous nous référons à votre courrier du 19 janvier 2018 concernant l'objet cité en référence et vous remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 6 février 2018. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

I. Sous l'angle de la protection des données

La Commission souligne le manque de normes relatives à la protection des données et le fait que la sphère privée doit être respectée tout au long de la procédure. Elle suggère également d'introduire des normes relatives à la conservation, restitution et éventuellement destruction des informations collectées.

II. Sous l'angle de la transparence

La Commission n'a aucune remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, Directrice, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly
Président